

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aérodrômes et de l'espace aérien (AAO/SG3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020****Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre****3.1 Espace aérien - ASBU****ESPACE AERIEN - ASBU**

(Document présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Ce document de travail présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des Modules en vertu d'AAO SG. La réunion est invitée à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre à ce jour et à proposer des stratégies pour relever les défis identifiés.

Suites à donner par la réunion au paragraphe 3.

REFERENCES

- Rapports d'APIRG/20, 21 et 22
- Rapport d'AAO/SG2

Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : **A et B**

1. INTRODUCTION

Il doit être rappelé qu'APIRG/22 a été informée du dernier état de mise en œuvre de l'ASBU dans la région. Il a été noté que le processus de mise en œuvre a été lent, ce qui a entraîné une non-exécution de la mise en œuvre de certains modules du Bloc 0.

2. DISCUSSION

2.1 APIRG/22 a adopté l'ASBU et les modules associés pour leur mise en œuvre dans la Région AFI/APIRG/19 a également adopté le Plan d'action de mise en œuvre du Système de navigation aérienne de l'AFI, dont une copie est jointe à ce document de travail à l'**Appendice A**.

2.2 La réunion d'APIRG/22 s'est tenue à Accra, Ghana, du 29 juillet au 2 août 2019 où elle a été informée du dernier état de mise en œuvre de l'ASBU dans la région. Il a été noté que le processus de mise en œuvre a été lent, ce qui a entraîné une non-exécution de la mise en œuvre de certains modules du Bloc 0.

2.3 Afin de faciliter la mise en œuvre de l'ASBU, APIRG/22 a adopté la Conclusion 22/30

citée ci-dessous pour référence.

Conclusion 22/30 d'APIRG/22 : Harmonisation de la mise en œuvre des éléments de l'ASBU dans la Région AFI

Que, pour assurer une mise en œuvre harmonisée des éléments de l'ASBU :

a) les États :

i) Renforcent les arrangements bilatéraux et multilatéraux nécessaires pour la coordination et l'efficacité de la mise en œuvre des modules de l'ASBU en vue de garantir l'interconnectivité et l'interopérabilité des systèmes et des services ;

ii) Nomment des Points focaux nationaux pour coordonner au niveau des États la mise en œuvre de l'ASBU ;

iii) Élaborent des plans nationaux de mise en œuvre pour une mise en œuvre coordonnée de l'ASBU.

b) L'OACI propose davantage d'ateliers de formation pour améliorer la compréhension de l'ASBU et des nouveaux modules du Bloc 1.

2.4 L'état d'avancement de la mise en œuvre émanant de sources d'informations disponibles communiquées au Secrétariat par les missions dans les États et la correspondance de ces États est indiqué à l'Appendice de ce document de travail.

3. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ASBU à l'**Appendice A** ;
- b) revoir et proposer d'autres mesures.
